

LE PANTIN

CONTE

Quel de plus pitoyable qu'un pauvre homme qui fait rire les foules pour éprouver aux siens les joies de la misère ?

Tel était le sort effreux de Lorillot. Trois jours encore, marié, père d'un bambin de quatre ans, travailleur, mais malheureux, ayant vu fondre ses modestes économies dans un petit commerce devenu tout à coup désastreux, il avait couru la piste d'argent avant d'être arrêté. Pour sauver sa femme et son fils, à ce métier grotesque d'acteur de village en village, dériver d'un public chaque jour renouvelé.

Il était parvenu — par quel miracle ? — à se procurer, en grande partie à crédit, un appareil de projections cinématographiques très primitif et un unique film, sans grand intérêt, qui faisait passer devant un écran rudimentaire, installé en plein air, au-dessus d'une planche sur deux tréteaux. Le tout se déplaçant à travers les chemins ruraux, sur une guimbarde qui ne ressemblait à une automobile que par ses quatre roues et le semblant de moteur toujours insuffisant ou en panne — qui en faisait un talent.

Mais il avait bien constaté que son film ne suffisait pas à soulever l'enthousiasme des spectateurs. Les recettes, basées sur leur générosité, s'en ressentaient. D'autres nomades, rencontrés en chemin, alors que le sort de sa petite famille l'épouvantait de nouveau, lui avaient donné l'idée à laquelle il devait recourir pour épouser les regards et les applaudissements du programme de ses représentations cinématographiques par des pitreries.

Des lors, une heure avant chaque séance, pour battre au son du tambour le rappel de la clientèle, on l'avait vu affublé d'une vieille jaquette immense, dont les pans traînaient sur ses talons, coiffé d'un ébouriffant haut de forme de grignoux et le visage tout barbouillé de rouge, de noir et de blanc. Plus, quand les villageois étaient rassemblés en face de son écran, il faisait, sur les planches, le comique, se livrant à mille fantaisies plus ou moins lourdes.

Quelle heure il avait inopinément ressenti, la première fois qu'il avait déboulé dans les rues d'une petite bourgade ainsi revêtu d'ornements, grossièrement maquillé, et était exhibé devant des gens auxquels échappait sa souffrance morale et qui s'amusaient tout naturellement de son ridicule et grotesque ! Mais la recette avait été bonne, sa femme et son enfant avaient mangé à leur faim ; il avait persisté.

Il s'était bien gardé de dire à Jeanne, son épouse, à quel point cela lui coûtait. A la tristesse qui lui noyait souvent le cœur, dans la journée et à la façon plus tendre dont il se prenait parfois à embrasser son enfant — tant il est vrai que son semblant s'attachait davantage à ceux pour lesquels on se sacrifie — Jeanne avait deviné son état d'âme, mais ne lui en avait rien dit, sachant bien qu'elle ne ferait qu'aggraver sa peine. Elle l'en aimait mieux.

Un soir, alors qu'il était encore tout peinteurlé, elle lui avait pris gravement la tête et avait couru de balais son pauvre visage de pâtre. Et comme elle allait laisser s'échapper des mots de pitié, mêlés de mots d'amour, il l'avait arrêtée, le regard plein d'angoisse, posant une main sur ses lèvres, en disant dans un souffle :

— Tais-toi !

Pendant des mois, ils avaient vécu de la sorte. La valisette de Lorillot n'avait pas désempli. Les privations avaient affaibli son organisme, les intempéries frenaient le reste ; il lui était fallu l'hypnotisme, mais c'était le plus effroyable supplice pour sa femme et son enfant. Plus doré avec ses traits amaigris, son nez allongé, il entrecoupait de lamentables quintes de toux ses rires de baladin. Après une séance au grand froid, durant laquelle une forte fièvre ne l'avait pas quitté, il tressaça.

Cette triste fin, la situation de la veuve et de l'orphelin émuèrent le pays. Chacun s'y intéressa. Une vieille dame charitable et fortunée les recueillit, donnant, chez elle, une vague occupation à Jeanne, inconsolable. Du moins, son existence matérielle et celle du petit Jacques étaient-elles assurées.

Elle devint son fils dans le souvenir de Lorillot, mais elle se gardait bien de lui dire quel ce fut qui put lui en rappeler la profession finale. Si son mari avait bu le plus amer calice, faisant abstraction de sa dignité d'homme pour le salut de sa femme et de son enfant, elle ne voulait point risquer que ce dernier, ne comprenant pas tout à fait, en éprouvât moins de respect pour celui dont la mémoire méritait tant de vénération.

Avec quel soin elle écartait du chemin de Jacques tout ce qui pouvait évoquer un métier odieux ! Et maintenant, à cinq ans passés, le garçonnet parlait souvent avec tendresse de son père disparu, mais ne semblait pas se rappeler les spectacles d'autrefois, qui, pourtant, auraient pu frapper son imagination neuve.

La veille du jour de l'An, la vieille dame dont Jeanne et le petit Jacques et qui s'est prise d'une grande affection pour

Jacques a emmené le gamin à la ville voisine et, sans regarder à la dépense, lui a fait choisir le jouet qu'il préférait. Jacques a longtemps cherché. Il est radieux de sa trouvaille, mais lorsque, de retour auprès de sa mère, il lui montre un pantin, un « hifant » « guzuse », la pauvre femme a peine à dissimuler son émotion. Ainsi, voilà le jouet préféré du bambin qui ne se souvient de rien ! Quel instant secret ! Le doc poussé à l'œil ? Et il faudra qu'elle, sans mot dire, le voie rire et s'amuser avec ce fantoche, pour la jeune veuve si douloureusement évoquée ! Il faudra qu'elle le voie peu à peu s'habiller, en se gaussant des mines comiquement fâchées du pâtre de carton, à tourner tout naturellement en dérision, plus tard — lorsqu'il saura ! — la pauvre profession de son père, dont il ne pourra mesurer l'admirable sacralité.

Elle s'enfuit dans la pièce voisine pour pleurer en cachette, laissant Jacques en tête à tête avec « Guzuse ». Elle craint d'entendre, à travers sa cloison, les éclats de la gaieté de son fils. Mais la joie de celui-ci doit être silencieuse, car elle ne perçoit aucun bruit.

S'était refait un visage, elle retourne auprès de lui. Il est assis le dos à la porte et ne voit pas sa mère entrer. Il tient son grand pantin droit sur ses genoux et l'écroute longuement. Il est fâché qu'il ne sonne guère à rire !

« Quel ! Il se souviendrait ? Ce ne serait pas pour s'amuser qu'il aurait voulu ce jouet, mais comme le symbole à la fois comique et poignant du culte qu'il a pour son père ? Il n'en ferait point un objet de dérision, mais d'amour ?

De fait, tout en embrassant éperdument le « guzuse », il murmure tout bas, des larmes dans la voix :

— Mon petit papa ! Mon petit papa !

HENRI CARLAD.

Le procès Stavisky

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

— L'accusé ne savait pas, dit-il, que ces bons étaient faux. Il n'y a pas eu de plaintes à leur sujet. Il a touché, est vrai, une gratification de 10.000 francs, mais il eût mérité une commission vingt fois supérieure s'il avait placé sciemment des bons faux.

M^r Guiffard fait appel à tous les compagnons d'armes qui ont connu l'ex-général. Il invoque des témoignages. Pendant la plaidoirie de son défenseur, Bardi de Fourtoul a gardé les yeux clos. On s'aperçoit, quand il relève la tête, qu'il a pleuré.

M^r Guiffard termine ainsi :
— Je vous abandonne, messieurs les jurés, le sort de mon client, que vous acquitterez.

Il est 17 heures. Le président Bernardève l'audience. On entendra, samedi, les défenseurs d'Hayotte, M^r André Berthoin et Philippe Lamour.

M. Proust arrivera-t-il à temps pour être entendu ?

Paris, 3 janvier. — M. Louis Proust, député, qui avait été cité comme témoin au procès Stavisky, pourrait être de retour à Paris le 11 ou 12 janvier. On se souvient que les jurés de la Seine avaient d'abord renoncé à l'audition de M. Louis Proust. Puis, au moment où les réquisitoires allaient commencer, ils demandèrent qu'il fût entendu.

A ce moment-là, le président Bernardève annonça que M. Louis Proust ne pourrait pas venir à l'audience, qu'il se trouvait de passage à Dakar, mais que s'il rentrait prochainement en France, il serait de nouveau cité à l'audience.

Aux dernières nouvelles, M. Louis Proust se trouverait le 10 janvier à Bordeaux.

Si les plaidoiries ne sont pas terminées, M. Louis Proust pourrait venir déposer, ce qui animerait un peu cette fin de débats uniquement consacrée à l'éloquence.

LES OBSEQUES DE M. ROLAND KOESTER

Paris, 3 janvier. — M. François Piétri, ministre de la Marine, représentera, samedi matin, le Gouvernement français à la cérémonie officielle des obsèques de M. Roland Koester, ambassadeur d'Allemagne à Paris, et y prendra la parole.

M. de Souza Dantas, ambassadeur du Brésil à Paris, parlera en qualité de vice-doyen du Corps diplomatique.

La réception du cardinal Baudrillart à Notre-Dame de Paris

Paris, 3 janvier. — E. E. le cardinal Verdier recevra solennellement, à Notre-Dame, lundi prochain, 6 janvier, à 15 h., le cardinal Baudrillart.

Des pingouins qui boudent



Les deux pingouins derniers nés du Jardin zoologique d'Edinbourg n'ont pas encore perdu leur superbe costume de fourrure. Les autres pingouins leur tournent constamment le dos et refusent toutes relations avec eux. Et cela provoque des scènes amusantes dont se réjouissent les spectateurs. (Ph. France-Press.)

Le conflit italo-éthiopien

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

EN ETHIOPIE

Le raid audacieux d'un chef indigène partisan des Italiens

Rome, 3 janvier. — Selon des renseignements parvenus à Rome, un raid audacieux qui, commencé le 3 décembre, s'est terminé à la fin du mois, a été effectué sur le front de Somali, par le sultan Olo Dili, partisan des Italiens, à des fins de guerre, contre le pétrole, la fermeté, le fer, le coton, le cuivre, etc. ; application uniforme de l'embargo à tous belligérants ; défense d'accorder des crédits ou des prêts aux belligérants, à l'exception du crédit normal pour le commerce général ; interdiction aux citoyens américains de voyager sur des navires belligérants ; défense d'utiliser les ports américains comme bases d'approvisionnement ; défense d'employer le pavillon américain sur les navires belligérants ; continuation de l'activité du Bureau national des munitions pour le contrôle de la fabrication et de l'exportation des armes et munitions.

M. Mac Reynolds, démocrate, président de la Commission des Affaires étrangères de la Chambre, a présenté le projet. M. Mac Reynolds a déclaré que le projet était satisfaisant pour le Gouvernement et qu'il avait été rédigé après de longues conférences avec le président Roosevelt et les hauts fonctionnaires du département d'Etat.

M. Mac Reynolds a déclaré, d'autre part, qu'il s'efforçait de préserver la doctrine de Monroe, il soumettrait à la Commission des Affaires étrangères un amendement rendant l'embargo obligatoire sur le matériel de guerre, non applicable à l'égard de nations américaines combattant contre des nations non américaines.

Les Ethiopiens, croyant avoir affaire à des forces plus importantes, réunirent 5.000 hommes, instruits et armés à l'éthiopienne et attaquèrent les positions le 25 décembre. Mais l'entrée en action de plusieurs avions italiens, força les Ethiopiens à se cacher dans les bois environnants.

Les appareils italiens furent tous atteints par les balles éthiopiennes ; l'entretien du poste de radio fut brisé à quatre reprises, mais après 26 heures de lutte, les Ethiopiens battirent en retraite, poursuivis par les escadrilles italiennes et Olo Dili reçut l'ordre de rentrer dans les lignes italiennes.

On met en relief que la méthode suivie à cette occasion par l'envoi d'une colonne légère qui ne demandait le service d'aucun service de ravitaillement, a été appliquée avec succès à plusieurs reprises en Libye en 1929 et que le chef indigène s'est acquitté à merveille de la mission qui lui avait été confiée.

EN ITALIE

La presse italienne s'indigne contre les actes de barbarie des Ethiopiens

Rome, 3 janvier. — Dans son éditorial de ce jour, le « Popolo d'Italia » s'élève à nouveau avec indignation contre les actes de barbarie des Ethiopiens et souligne l'action civilisatrice de l'Italie contre cette barbarie qui constitue la honte de l'humanité.

« Nous invoquons une adhésion inébranlable, écrit l'organe de M. Mussolini, le bombardement en Somalie a été une mesure de justice répressives. Les Barbares doivent avoir ce qu'ils méritent. Si des tentes de Suédois ont été atteintes, cela entre dans l'ordre des incidents de toutes les guerres, mais il convient de bien mettre en évidence encore une fois ce qui a été déclaré par des témoins étrangers, à savoir que les Abyssins abusent perpétuellement des signaux de la Croix-Rouge comme abris de troupes armées, de chefs et même de mitrailleuses.

Il y a parmi les Européens plusieurs officiers européens qui guident les Barbares contre les Italiens. Ils ont assumé par un humilant mercenarisme une honneuse responsabilité. Les socialistes de Suède, dans un esprit aveuglé, se sont joints sur l'épisode du bombardement et ont arboré des drapeaux endothélés. C'est de la spéculation et de la bonbonnerie. Il n'y a pas eu de morts suédois.

L'opinion italienne, blessée dans son sentiment le plus profond, demande que les opérations contre la barbarie en Afrique soient conduites inexorablement. Les sauvages d'Ethiopie sont la honte du xix^e siècle. Les projectiles dum-dum, la décapitation des prisonniers, humilient la civilisation européenne. L'Italie doit frapper, et elle brisera, nous en sommes certains, les Négriers sanguinaires.

La presse italienne demande que les représailles sévères soient exercées contre ce qu'on appelle la férocité sauvage de l'Ethiopie.

Le « Tevere » publie en manchette : « D'une tente pleine de Suédois ou d'Anglais ou de fonctionnaires de la S. D. N. et même tout un campement de tentes de la Croix-Rouge ou même encore toute la communauté criminelle des 50 et quelques nations sanctionnées, tout cela ne vaut pas un cheveu de la tête coupée d'un soldat italien. Nos aviateurs de bombardement le savent et le feront savoir. »

Ce thème développé depuis jeudi ayant amené certains journaux étrangers à parler du « cynisme italien », le « Giornale d'Italia » écrit : « Si l'on doit parler de cynisme, ce sera l'Italie qui devra la première prendre la parole contre Genève et ses zéloteurs. »

On ne répétera jamais assez que le Gouvernement italien, plus d'un mois avant son action en Afrique orientale, a présenté à Genève un mémorandum qui dénonçait les agressions supportées pendant 50 ans et les atrocités éthiopiennes qui les accompagnaient. Le silence unanime des 52 Etats a été la preuve de leur froid cynisme qui s'est élevé à des hauteurs vertigineuses par la transformation volontaire qu'ils ont faite de l'Ethiopie, pays agresseur en une pauvre et innocente victime digne du respect universel. »

AUX ETATS-UNIS

Le projet de neutralité donnant au Président des armes puissantes pour entraver le commerce avec les belligérants a été présenté à la Chambre

Washington, 3 janvier. — MM. Hull, secrétaire d'Etat ; Mac Reynolds, président de la Commission des Affaires étrangères de la Chambre, et Pittman, président de la Commission des Affaires étrangères du Sénat, sont tombés d'accord sur le projet de loi de neutralité élaboré par l'administration. Ce projet donnera au président Roosevelt des armes puissantes pour entraver le commerce avec les nations en guerre.

Selon des renseignements parvenus à Rome, le projet de loi de neutralité élaboré par l'administration, Ce projet donnera au président Roosevelt des armes puissantes pour entraver le commerce avec les nations en guerre.

La dramatique odyssee de Saint-Exupéry et Provost

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

« Nous étions découragés, épuisés »

« La nuit qui suivit, nous souffrîmes cruellement du froid. Nous manquions de tout, restés près de l'appareil ; nous nous abîmâmes tant bien que mal, anxieux de voir finir la nuit et de voir la rosée du matin. Or, le matin du quatrième jour, il n'y eut pas la moindre rosée, les parachutes étaient secs.

« Nous étions découragés, épuisés, mais nous ne nous rendîmes pas à l'idée de nous rendre à l'arrière, nous nous traînâmes plutôt que nous ne marchâmes.

« Nous étions découragés, épuisés »

« La nuit qui suivit, nous souffrîmes cruellement du froid. Nous manquions de tout, restés près de l'appareil ; nous nous abîmâmes tant bien que mal, anxieux de voir finir la nuit et de voir la rosée du matin. Or, le matin du quatrième jour, il n'y eut pas la moindre rosée, les parachutes étaient secs.

« Nous étions découragés, épuisés, mais nous ne nous rendîmes pas à l'idée de nous rendre à l'arrière, nous nous traînâmes plutôt que nous ne marchâmes.

« Nous étions découragés, épuisés »

« La nuit qui suivit, nous souffrîmes cruellement du froid. Nous manquions de tout, restés près de l'appareil ; nous nous abîmâmes tant bien que mal, anxieux de voir finir la nuit et de voir la rosée du matin. Or, le matin du quatrième jour, il n'y eut pas la moindre rosée, les parachutes étaient secs.

« Nous étions découragés, épuisés, mais nous ne nous rendîmes pas à l'idée de nous rendre à l'arrière, nous nous traînâmes plutôt que nous ne marchâmes.

Une délégation des employés de tramways de Lille a été reçue par M. le Préfet

On sait que le Syndicat des employés de la Compagnie des tramways de Lille s'est solidarisé avec le Syndicat des tramways et autobus de I.E.L.R.-T. pour décider la grève des agents de tramways à l'application de la réduction des traitements, telle qu'elle résulte des décrets-lois, leur est faite.

Hier, vendredi, à 11 heures, une délégation du Syndicat de Lille a été reçue par M. Guillon, préfet du Nord.

Les délégués du personnel ont déclaré qu'ils ont fait leur contrat de travail avec la Compagnie. Ils ne peuvent être assimilés à des fonctionnaires. Ils ont soutenu, d'autre part, que les décrets-lois ne leur sont pas applicables, ils ont fait valoir que leurs salaires sont parfois inférieurs à ceux de l'industrie privée.

La solution de ce conflit est l'objet de l'attention de M. le Préfet, qui continue son enquête.

A la suite de cette entrevue, M. Guillon nous a fait les déclarations suivantes :

En vertu de la loi de finances de 1935, le journal officiel du 1^{er} janvier, le prélèvement de 10 % sur les salaires n'est plus désormais applicable qu'aux agents dont les émoluments ne dépassent pas 12.000 francs. Pour les salaires inférieurs à ce chiffre, le prélèvement est calculé de la façon suivante : en-dessous de 8.000 frs, neant ; de 8.001 fr. à 9.000 fr., 2 % ; de 9.001 fr. à 11.000 fr., 5 % ; de 11.001 à 12.000 fr., 8 %.

En ce qui concerne les questions touchant les allocations familiales, les dispositions du contrat relatives aux modifications de salaires pouvant résulter ultérieurement de l'indice du coût de la vie, le Préfet du Nord doit voir la direction de la Compagnie des Tramways de Lille. Il fera connaître alors les dispositions susceptibles d'être prises.

LE RETOUR DE GENIN ET ROBERT

Paris, 3 janvier. — Génin et Robert ont quitté Tanger vendredi à 4 h. 20 (G.M.T.), à destination de la France. Ils survolent la ligne transafricaine française.

Une manifestation d'étudiants chinois contre le mouvement autonomiste du Nord

Pékin, 3 janvier. — De nouvelles manifestations d'étudiants contre le mouvement autonomiste en Chine septentrionale se sont produites, vendredi, deux cents d'entre eux ayant juré de marcher sur la capitale ou de mourir.

Accompagnés de cinq camions chargés de provisions, ces étudiants ont commencé leur marche à titre de protestation contre le mouvement autonomiste et de résistance à toute « agression étrangère ».

Les marcheurs suivent la voie ferrée Tien-Tsin-Nankin et devront parcourir près de mille kilomètres.

M^r Hauptmann n'espère plus que son mari échappera à l'exécution

New-York, 3 janvier. — M^r Hauptmann a retenu son passage et celui de son fils, Manfred, sur un transatlantique se rendant en Allemagne.

Cela dénote le peu d'espoir qu'elle a de voir son mari échapper à la chaise électrique.

D'autre part, à la suite d'arrangements conclus entre le directeur de la prison et la presse, une trentaine de journalistes auront la permission d'assister à l'exécution de Hauptmann.

UNE AMNISTIE MONSTRE EN POLOGNE

Varsovie, 3 janvier. — En vertu de la loi d'amnistie, environ trente mille prisonniers détenus pour délits de droit commun ou pour légers délits politiques, ont quitté les prisons. Les indigents reçoivent des billets à destination de leur domicile ou un comité de patronage leur fournira du travail. Des foules de parents et d'amis entourent les prisonniers. Déjà certains libérés mendient dans les rues de Varsovie.

LETRE DE BRUXELLES

Les relations franco-belges

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

BRUXELLES, 3 JANVIER 1936.

L'ambassadeur de France reçoit, chaque année, au début de janvier, la colonie française de Bruxelles. C'est l'occasion d'entendre officiellement des voix de France, exprimant, avec le tact et la précision diplomatiques de rigueur, les sentiments et les remarques qu'inspirent les relations franco-belges. La tradition a encore été respectée, cette année :

M. de Fourmetraux, consul de France à Bruxelles, a particulièrement exprimé à l'ambassadeur les vœux des Français de Bruxelles.

M. Louis Foulon, le distingué président de la Chambre de Commerce française de Bruxelles, a soulevé la question économique. Il a exprimé combien il était pénible aux Français d'être accusés d'égoïsme et d'ingratitude. Souvent il a été fait justice de ces accusations en montrant simplement le déséquilibre de notre balance et le dépeuplement très large de l'importation qui laisse en France aux pays étrangers des facilités qu'on leur refuse ailleurs. Et puis, a ajouté M. Foulon, pourquoi ne parlent-ils jamais des difficultés de la France et du régime de la clause de la nation la plus favorisée auquel on est ici particulièrement attaché ?

Le Président de la Chambre de Commerce française n'a pas caché ses regrets que les Etats n'aient pas profité des temps faciles pour prévoir l'ère des vaches maigres, car c'est alors qu'il eût fallu harmoniser les économies de certains pays. M. Foulon estime qu'au-dessus des intérêts particuliers sur le sentiment de l'intérêt général. « C'est de lui, dit-il, que nous attendons l'amélioration tant souhaitée dans les rapports entre nos deux pays. »

Ce sont là de sages paroles. Il est certain que beaucoup de difficultés existant entre la Belgique et la France seraient vite résolues, si les deux pays, tout en gardant les mains libres, abandonnaient le terrain particulier et considéraient surtout la situation qu'ils occupent dans l'Europe, situation qu'ils ne sont pas libres de changer et qui les expose aujourd'hui encore aux mêmes périls de mort qu'ils ont déjà si souvent connus dans l'histoire, du fait de leur position aux marches de la lamiité.

M. Laroche, ambassadeur de France, a répondu aux vœux qui lui étaient adressés. Après avoir parlé des tentatives constantes de la France en faveur de la paix, il s'est réjoui du succès de l'Exposition de Bruxelles et de la collaboration que la France lui a apportée ; ainsi l'importance des liens économiques qui unissent la France et la Belgique s'est affirmée.

Il a aussi déclaré, à propos des difficultés franco-belges, que « le rôle des gouvernements est de concilier les intérêts particuliers avec les nécessités internationales ; celles-ci, dans l'espace, commandent de maintenir et de développer des rapports économiques tels que chacun des deux Etats est pour l'autre un client qu'il ne pourrait remplacer. »

« On peut, d'ailleurs, a ajouté l'ambassadeur, arriver à des solutions satisfaisantes, lorsque, de chaque côté, on s'emploie à les obtenir avec persévérance et dans un esprit amical. » Il a cité, à titre d'exemple, les conversations de MM. Van Zeeland et Laval, le voyage de M. Georges Bonnet et le récent règlement satisfaisant de l'affaire des frontaliers.

C'est ce qui lui a permis de finir son discours par des paroles de réconfort et le souhait que chacun « apporte sa contribution aux efforts de tous pour remonter le cours des jours néfastes et revenir à des temps plus heureux. »

Mort de M. Delphin Bailly, maire de Saint-André

Nous avons appris la mort de M. Delphin Bailly, maire de Saint-André, décédé subitement vendredi soir à l'âge de 74 ans. M. Bailly fut élu conseiller municipal, pour la première fois, en 1896 et fut réélu jusqu'en 1904. Après quelques années d'interruption, il fut appelé en 1919 à siéger de nouveau dans l'assemblée municipale. Lors du renouvellement du Conseil en 1935, il fut élu par les membres de l'assemblée maire de la ville, fonctions qu'il remplit jusqu'à sa mort.

M. Bailly était administrateur du Comité agricole de l'arrondissement de Lille et membre de la Société des agriculteurs du Nord.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

COTONS

LIVERPOOL, 3 janvier. Importations, 23.190 ; Américain, Brésilien, Egyptien, inchangé.

New-Orléans

Terme	Prés.	Jour	Prés.	Jour
Disponible	11 85	11 85	12 20	12 10
Janvier	11 70	11 63	11 70	11 70
Février	11 60	11 55	11 62	11 54
Mars	11 45	11 35	11 46	11 33
Avril	11 30	11 20	11 33	11 26
Mai	11 15	11 10	11 20	11 15
Juin	11 00	11 00	11 10	11 04
Juillet	10 85	10 80	10 90	10 82
Août	10 70	10 65	10 75	10 70
Septembre	10 55	10 50	10 60	10 55
Octobre	10 40	10 35	10 45	10 40
Novembre	10 25	10 20	10 30	10 25
Décembre	10 10	10 05	10 15	10 10

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 1.007, aux ports du Golfe, 17.000, aux ports du Pacifique, nulles.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, 7.000 ; France et Continent, 8.000 ; Japon et Chine, 13.000.

Revue du Marché de New-York

New-York, 3 janvier. — La réunion du Congrès n'a pas suscité d'appréhension particulière sur le marché et le tendant à se généraliser à la hausse, la cote marquant jusqu'à deux points d'avance sur un certain nombre de valeurs, après des échanges qui ont porté sur 3.200.000 titres. Après une ouverture hésitante, la séance a enregistré une hausse quasi générale, les industrielles, les utilités et les automobiles étant bien demandées.

Dans l'après-midi, à part un certain nombre de points faibles, la tendance a été à la hausse, des gains allant jusqu'à trois points étant enregistrés par la cote. Les chemins de fer, les industrielles, les pétrolières et les valeurs d'outillage ont particulièrement été en tête ; vers la fin, les gains se sont étendus et la clôture a été ferme.

Dernière Heure

Les inondations en France

La situation devient grave en Ile-et-Vilaine

Les inondations en Ile-et-Vilaine prennent un caractère de plus en plus grave.

A Redon et Saint-Nicolas de Redon, plus de cent ménages ont évacué leurs habitations. Les routes nationales aboutissant à Redon, sont inondées ; le quartier de la Digue est également inondé. La côte est de six mètres, c'est la plus haute qu'on ait connue de mémoire d'homme.

Aux environs de Rennes la route du Mont Saint-Michel est coupée. La région des Marais de Dol n'est plus qu'un lac. La situation est également grave dans la vallée du Meuse, depuis Montfort jusqu'à Mordelles.

En Normandie

Rouen, 3 janvier. — Les fortes pluies qui tombent depuis plusieurs jours sur la Normandie, causent la crue des rivières et provoquent des inondations.

Dans la région de Bernay (Eure), la Charentonne est en très forte crue. Dans la vallée toutes les prairies sont inondées. Le service des Ponts et Chaussées a fait annoncer, à Bernay, une nouvelle montée des eaux dont les effets pourraient être désastreux.

A Vimoutiers (Orne), la rivière la Vie a quitté son lit, inondant les bas quartiers de la ville.

A Caen, le niveau des eaux est tel que les bas quartiers sont menacés d'être inondés cette nuit.

La crue de la Loire à Nantes

Nantes, 3 janvier. — La Loire monte toujours, sous l'influence de pluies incessantes. Elle envahit les caves, les campagnes et certaines rues de la ville. Boulevard de Mauves, il a fallu opérer le sauvetage des habitants d'une maison. Les quartiers Rochersaure et Quai Malakoff souffrent particulièrement de la crue. Le boulevard Van Iseghem est coupé par les eaux de l'Erre et des appointements ont été installés. Le levée de la Divette, qui fut cravée en 1918, est spécialement surveillée. Le pont transbordeur a cessé son service.

Les pourparlers commerciaux de la Yougoslavie avec l'Angleterre et la France

Belgrade, 3 janvier. — A l'issue du Conseil des ministres, un communiqué a été publié au sujet des pourparlers commerciaux de la Yougoslavie avec l'Angleterre et la France. M. Verbanitch